

**DIRECTIONS FOR USE:** Use BOOT HILL® Rodenticide Bulk Pellets for the control of Norway rats, Roof rats and House mice in and around residential, industrial, commercial, agricultural, and public buildings.

**AREAS OF USE:** General: May be used inside homes and agricultural buildings in areas where no feed or food is stored. Do not place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that may come in contact with food.

Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: For areas not directly related to food processing: Use only in non-feed or non-feed areas where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before re-use of the plant (processing areas include storage and service).

Selection of Treatment Areas: Place bait in locations where rats and mice travel and will most likely find and consume the bait. Placement along walls, in corners, by gnawed openings, in and around burrows, and in concealed locations where rats and mice feed is desirable. Maintain a steady supply of fresh bait. Remove any spoiled or contaminated bait promptly.

**APPLICATION DIRECTIONS:** For Norway Rats (*Rattus norvegicus*) and Roof Rats (*Rattus rattus*): Norway rats usually inhabit the ground floor of structures and burrow in the ground. They will range approximately 15 to 100 m from their nesting area seeking food and water. Roof rats, however, are excellent climbers and usually infest the upper stories of structures. Hence, special attention must be paid to this species ability to climb by placing baits in the roof rats activity area. For both species, eliminate as much of the naturally occurring food as possible and place 100 to 450 grams of bait (usually at intervals of 5-10 m) within the treatment area. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 10 days, or until signs of rat activity cease.

For House Mice (*Mus musculus*): House mice are excellent climbers and will infest all floors in a structure. Mice will only range approximately 10 m from their nesting area seeking food. Eliminate as much of the naturally occurring food as possible and place 15 to 30 grams of bait at intervals of 2-4 m within the treatment area. If a bait placement is not disturbed after several days, move the placement approximately 1 meter. Sixty (60) grams of bait per placement may be necessary at points of very high mouse activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 15 days or until signs of mouse activity cease.

Note: Replace contaminated or spoiled bait immediately. Collect and dispose of all dead animals and unconsumed bait properly. To prevent reinfestation, eliminate food, water and harborage as much as possible. If reinfestation occurs, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations as necessary.

**PRECAUTIONS:** KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS, DOMESTIC ANIMALS AND WILDLIFE. Treated baits must be maintained in tamper-resistant bait boxes or in locations not accessible to children, pets, domestic animals or wildlife. Keep away from feed or foodstuffs. Use gloves when handling product. Do not get in eyes, on skin, or on clothing. Wash arms, hands, and face with soap and water after handling and before eating or smoking. Harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. This material may reduce the clotting ability of the blood and cause bleeding. This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds.

**FIRST AID:** If in eyes, flush with water for 15 minutes. If irritation persists, seek medical attention. If on skin, wash affected area thoroughly with soap and water. If swallowed, give patient one or two glasses of water and induce vomiting by touching back of throat with a finger or blunt object; repeat until vomitus is clear. Do not induce vomiting or give anything by mouth to an unconscious person. Seek medical attention or contact Poison Control Centre immediately. Take container, label or product name and Pest Control Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Vitamin K, in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

**STORAGE AND DISPOSAL:** Store bait in original, tightly sealed container. Store in a cool, dry place. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**RODENT DISPOSAL:** Dispose of dead rodents in garbage or by burying.

**NOTICE TO USER:** This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offense under the *Pest Control Products Act* to use a control product under unsafe conditions.

**NOTICE TO BUYER:** Seller's guarantee shall be limited to the terms set out on the label and subject thereto, the buyer assumes the risk to persons or property arising from the use or handling of this product and accepts the product on that condition. (030805)



COMMERCIAL

# Rodenticide Bulk Pellets

Kills Rats and Mice with a Single Feeding  
Kills Warfarin-Resistant Norway Rats

## Granulés raticide en vrac

Tue les rats et les souris en un seul traitement  
Tue les surmulots qui résistent à la warfarine

GUARANTEE / GARANTIE: Bromadiolone ..... 0.005 %

REGISTRATION NO. 21891 PEST CONTROL PRODUCTS ACT  
N° D'ENREGISTREMENT 21891 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRE

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN  
READ THE LABEL BEFORE USING  
WARNING - CONTAINS THE ALLERGENS PEANUTS AND WHEAT

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
AVERTISSEMENT - CONTIENT LES ALLERGÈNES  
ARACHIDE ET BLÉ

WARNING / AVERTISSEMENT  
POISON



LIPHA TECH®

Liphatech, Inc.  
3600 W. Elm St.  
Milwaukee, WI 53209 U.S.A.  
(414) 351-1476

**MODE D'EMPLOI:** Utiliser les granulés raticide en vrac BOOT HILL® pour le contrôle des surmulots (rats d'égout), des rats noirs et des souris domestiques à l'intérieur et autour des bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics.

**EMPLACEMENTS D'UTILISATION:** Généralités: Peut être utilisé à l'intérieur des maisons et des bâtiments agricoles aux endroits où l'on n'entrepose pas d'aliments pour consommation humaine ou animale. Ne pas placer l'appât dans les endroits où il y a une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces qui pourraient entrer en contact avec des aliments.

Zones de traitement, de fabrication, d'entreposage et de service de denrées alimentaires: Pour les endroits qui ne sont pas directement reliés au traitement des denrées alimentaires: Utiliser seulement dans les endroits où il n'y a pas d'aliments pour consommation humaine ou animale et où les emballages et l'équipement de manutention des aliments pour consommation humaine ou animale ne sont jamais ouverts ou exposés. Pour les endroits où les aliments pour consommation humaine ou animale sont traités, servis ou entreposés: dans les usines de traitement des viandes et des denrées alimentaires (zones de traitement), utiliser seulement lorsque l'usine ne fonctionne pas. Retirer ou couvrir tous les aliments, matériaux d'emballage et ustensiles avant de placer l'appât dans les postes d'appât. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts avant de réutiliser l'usine (la zone de traitement comprend l'entreposage et le service).

Sélection des zones de traitement: Placer l'appât dans les emplacements où les rats et les souris se déplacent et risquent le plus de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et autour de ceux-ci, et dans les emplacements dissimulés où les rats et les souris risquent le plus de chercher de la nourriture. Maintenir un approvisionnement continu d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

**MODE D'APPLICATION:** Pour les surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*): Les surmulots résistent généralement au rez-de-chaussée des structures et font des terriers dans le sol. Ils peuvent se déplacer de 15 à 100 m environ à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau. Les rats noirs, toutefois, sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. C'est pourquoi l'on doit porter une attention toute spéciale à la capacité d'escalade de ces espèces en plaçant les appâts dans la zone d'activité des rats noirs. Pour les deux espèces, éliminer le plus possible les aliments naturels et placer 100 à 450 grammes d'appât (généralement à des intervalles de 5 à 10 m) à l'intérieur de la zone de traitement. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activités des rats cessent.

Pour les souris communes (*Mus musculus*): Les souris communes sont d'excellentes grimpeuses et elles infesteront tous les étages d'une structure. Les souris se déplacent seulement d'environ 10 m à partir de leur nid pour chercher de la nourriture. Éliminer autant que possible les aliments naturels et placer 15 à 30 grammes d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres à l'intérieur de la zone de traitement. Si un appât n'a pas été dérangé après quelques jours, le déplacer d'environ un mètre. Soixante (60) grammes d'appât par emplacement peuvent être nécessaires dans aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activités des souris cessent.

Remarque: Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer comme il le faut les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, il sera bon d'établir au besoin des postes d'appât permanents.

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE, ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LA FAUNE. Les appâts traités doivent être conservés dans boîtes d'appâts inviolables ou dans des emplacements non accessibles aux enfants, animaux de compagnie, animaux domestiques ou de la faune. Garder éloigné des aliments pour consommation humaine ou animale. Utiliser des gants lors de la manutention du produit. Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver les bras, les mains et le visage avec du savon et de l'eau après la manutention et avant de manger ou de fumer. Dangereux ou fatal si avalé ou absorbé par la peau. Ce produit peut réduire la coagulation du sang et causer une hémorragie. Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux de la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

**PREMIERS SOINS:** En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin. En cas de contact avec la peau, laver soigneusement la zone affectée au savon et à l'eau. Si avalé, donner au patient un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en touchant l'arrière de la gorge avec le doigt ou un objet non pointu; répéter jusqu'à ce que le vomie soit clair. Ne pas faire vomir une personne sans connaissance ni lui donner quoi que ce soit par la bouche. Faire appel à un médecin ou contacter immédiatement le centre antipoisson. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** La vitamine K, par injection, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:** Entreposer les appâts dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer le produit dans un endroit froid et sec. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide propre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS:** Éliminer les rongeurs morts en les mettant à la poubelle ou en les enterrant.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition. (030805)